

BULLETIN DE PARTICIPATION

Mois de la Photo 2022 - Exposition à Info Jeunes Belfort

NOM _____

PRÉNOM _____

DATE DE NAISSANCE _____ / _____ / _____

ADRESSE _____

TEL _____

MAIL _____

Je soussigné(e), _____

- Souhaite participer au concours organisé par Info Jeunes Belfort dans le cadre du « Mois de la Photo », édition 2022
- Déclare avoir pris connaissance de l'intégralité du règlement et en accepte les différentes conditions
- Donne l'autorisation à la Ville de Belfort d'utiliser la photographie soumise à des fins de communication et ou d'exposition
- Certifie sur l'honneur avoir moins de 30 ans au moment du dépôt du bulletin de participation

Fait à _____ le _____ / _____ / _____

Signature du participant :

Les personnes sélectionnées par le Jury s'engagent à envoyer un tirage de leur photographie (format minimum 15*21cm, format maximum 30*40cm) avant la date limite du 12 mars 2022 inclus. Le courrier sera à adresser à Info Jeunes Belfort à l'adresse suivante : 3 rue Jules Vallès - 90000 Belfort

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Ville de Belfort pour traiter votre participation à un concours de photographie. La base légale du traitement est le consentement. Les données collectées sont communiquées aux seuls destinataires suivants : Info Jeunes Belfort et le Service Communication de la Ville de Belfort. Les données de participation sont conservées jusqu'à six mois à partir de la date de clôture du concours. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données en écrivant à dpo@mairie-belfort.fr ou à l'adresse postale suivante : Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort, Place d'Armes, 90020 Belfort Cedex. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Pour toute question relative au concours merci de contacter bij@mairie-belfort.fr



BULLETIN DE PARTICIPATION -18 ans

Mois de la Photo 2022 - Exposition à Infos Jeunes Belfort

Je soussigné(e), _____

• Autorise mon fils / ma fille (rayer la mention inutile)

Nom _____

Prénom _____

Né(e) le _____

à participer au concours organisé par Info Jeunes Belfort dans le cadre du « Mois de la Photo », édition 2022

• Déclare avoir pris connaissance de l'intégralité du règlement et en accepte les différentes conditions

• Donne l'autorisation à la Ville de Belfort d'utiliser la photographie soumise à des fins de communication et ou d'exposition

ADRESSE _____

MAIL _____

TEL _____

Fait à _____ le ____ / ____ / ____

Signature :

Les personnes sélectionnées par le Jury s'engagent à envoyer un tirage de leur photographie (format minimum 15*21cm, format maximum 30*40cm) avant la date limite du 12 mars 2022 inclus. Le courrier sera à adresser à Info Jeunes Belfort à l'adresse suivante : 3 rue Jules Vallès - 90000 Belfort

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Ville de Belfort pour traiter votre participation à un concours de photographie. La base légale du traitement est le consentement. Les données collectées sont communiquées aux seuls destinataires suivants : Info Jeunes Belfort et le Service Communication de la Ville de Belfort. Les données de participation sont conservées jusqu'à six mois à partir de la date de clôture du concours. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données en écrivant à dpo@mairie-belfort.fr ou à l'adresse postale suivante : Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort, Place d'Armes, 90020 Belfort Cedex. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Pour toute question relative au concours merci de contacter bjj@mairie-belfort.fr



RÈGLEMENT

Concours de photographie organisé par Info Jeunes Belfort

Dans le cadre du Mois de la Photo

Article 1 – Organisation du concours

Dans le cadre du « Mois de la Photo », édition 2022 organisé par la Ville de Belfort, Info Jeunes Belfort propose un concours photo dans le but de monter une exposition ayant pour thème « Raconte-moi Belfort ». L'objectif étant de permettre aux jeunes de moins de 30 ans de prendre part à un projet artistique et participatif.

Article 2 – Durée du concours

Le concours sera ouvert du 1^{er} janvier 2022 au 15 février 2022, qui constitue la date limite de dépôt de candidature (la date ainsi que l'heure d'envoi du mail faisant foi).

Article 3 – Conditions de participation

Le présent concours est ouvert aux personnes majeures et mineures de moins de 30 ans (ou celles qui auront moins de 30 ans avant la date limite de dépôt de dossier). Les majeurs devront fournir le « Bulletin de participation » rempli et signé. Les mineurs auront pour obligation de faire remplir et signer le « Bulletin de participation -18 ans » par le représentant légal. Les modalités de participation devront intégralement être respectées sous peine de voir sa participation rejetée.

Les collectifs sont autorisés à participer et soumis aux mêmes règles que les individus. Ils devront alors remplir les documents nécessaires au nom du collectif et préciser dans le corps du mail le nom des membres ayant participé ainsi que leurs dates de naissance.

Une seule participation par personne est autorisée, sans aucune limite de territoire, à condition de respecter le présent règlement. Ainsi, seule une photographie par personne peut être soumise aux membres du Jury.

Sont exclus du concours les photographes professionnels ainsi que les organisateurs dudit concours et les membres du Jury.

La participation est gratuite (hors tirage des photos des gagnants qui seront à la charge de ces derniers). La photographie sélectionnée par le participant devra obligatoirement respecter le thème de l'édition 2022, précisé dans le présent règlement.

Important : si les participants soumettent une photographie qui inclue des personnes identifiables (seule, en groupe ou autoportrait etc.), veuillez vous référer à l'article 10 – Cession des droits à l'image.

Article 4 – Modalités de participation

Chacun des participants doit envoyer sa candidature par courriel à Info Jeunes Belfort à l'adresse suivante : bjj@mairie-belfort.fr.

Le courriel dont l'objet sera « Mois de la Photo BIJ » doit inclure l'ensemble des éléments suivants, signés et scannés (hors photographie qui sera au format numérique) :

- le « Bulletin de participation » (attention, les mineurs doivent fournir le « Bulletin de participation -18 ans » rempli et signé par le représentant légal),
- le document intitulé « Cession de droits d'auteur » (attention, les mineurs doivent fournir « Cession de droits d'auteur -18 ans » rempli et signé par le représentant légal),
- le document intitulé « Cession de droit à l'image » (s'il y a une ou plusieurs personnes identifiables sur le cliché). Si la personne photographiée est mineure, il faudra fournir le document « Cession de droit à l'image -18 ans », rempli et signé par le représentant légal de la personne photographiée.
- la photographie sélectionnée au format JPEG, nommée comme suit : NOM DU PARTICIPANT_Titre de la photo,
- la date et le lieu de prise de vue,
- un texte descriptif faisant le lien entre la photographie et la thématique (100 mots max).

Important : Les différents documents sont disponibles sur www.ijbelfort.com Attention à ce que la taille des fichiers transmis ne dépasse pas la limite de 10Mo.

Les lauréats sélectionnés par les membres du Jury s'engagent à fournir un tirage de leur photographie une fois l'annonce des gagnants faite. Ledit tirage devra obligatoirement être réalisé sur papier photo et avoir un format compris entre 15*21cm et 30*40cm. Tout tirage non conforme sera rejeté. Le tirage sera à adresser jusqu'au 12 mars 2022 inclus à Info Jeunes Belfort et à déposer en main propre ou à envoyer par courrier au :

3 rue Jules Vallès - 90000 Belfort

Attention, toute inscription incomplète sera rejetée. Par ailleurs, les gagnants n'ayant pas envoyé leur tirage photo dans les délais ne pourront pas être exposés et prétendre à une dotation.

Article 5 – Envoi de la photographie

Les participants enverront leur photographie dans la limite des dates d'ouverture et de clôture du concours, indiquées dans le présent règlement (cf. Article 2 – Durée du concours).

Chaque participant est autorisé à soumettre une seule photographie. Les collectifs (ex : association étudiante) sont autorisés à déposer une photographie par personne ou une photographie au nom du collectif. Les membres du collectif sont soumis aux mêmes règles que les autres (moins de 30 ans, respect des dates etc.). Dans le cas où le cliché d'un collectif

est désigné en tant que gagnant, c'est celui ou celle qui a pris la photographie (le photographe) qui recevra la dotation.

5.1 – Critères demandés

La photographie sera accompagnée d'un texte succinct (100 mots maximum) expliquant le lien entre le cliché et la thématique. Les participants devront également fournir la date et le lieu de la prise de vue.

La photographie sera nommée comme suit : NOM DU PARTICIPANT_Titre de la photo

Format : JPEG

Article 6 – Thème et critères de sélection

Le thème de l'édition 2022 du Mois de la Photo dans le cadre d'une exposition à Info Jeunes Belfort est « Raconte-moi Belfort ». Les participants proposeront une photographie narrative qui traduit ce qu'ils ont envie de conter sur la Ville de Belfort.

Il convient de faire appel à la créativité de chacun et proposer une photographie réfléchie permettant d'identifier qu'il s'agit de la Ville de Belfort (ex : monument, statue, parc, nom de rue, élément emblématique de la ville etc.). Les autoportraits (selfies) plein cadre seront refusés.

Info Jeunes Belfort et tout membre du Jury se réserve le droit de refuser et d'exclure du concours toute photographie qui ne respecte pas le thème et les critères énoncés dans le présent règlement.

Seront déterminants les éléments suivants :

- le respect de la thématique « Raconte-moi Belfort » et la pertinence du sujet,
- la qualité technique de la photographie (cadrage, composition, plan, gestion des couleurs, ombres et lumières etc.),
- l'originalité et la créativité.

Article 7 – Composition du Jury

Les membres d'Info Jeunes Belfort ainsi qu'un photographe professionnel désigneront, après concertation et étude des photographies, les lauréats en tenant compte de l'esthétisme, de l'originalité et du lien avec la thématique.

Par ailleurs, les publics venus voir l'exposition photo temporaire seront en mesure de voter pour leur cliché favori afin de désigner deux lauréats supplémentaires.

La sélection s'effectuera en deux parties :

- Prix du Jury : les membres du Jury sélectionneront un maximum de 40 lauréats qui verront leurs photographies être exposées à Info Jeunes Belfort du 26 mars 2022 au 30 avril 2022. Les premier, deuxième et troisième se verront également attribuer une dotation (cf. Article 8 - Dotations).
- Prix du Public : une fois l'exposition ouverte, c'est-à-dire à partir du 26 mars 2022, le public sera invité à venir voter sur place pour la photographie qu'ils ont préférée. Deux

lauréats seront alors sélectionnés et recevront à leur tour une dotation à l'issue de l'exposition (cf. Article 8 - Dotations).

Toutes décisions prises par les membres du Jury sont sans appel et ne pourront en aucun cas constituer l'objet d'une réclamation.

Article 8 – Dotations

Suite au concours, les organisateurs ouvriront une exposition temporaire à Info Jeunes Belfort entre le 26 mars 2022 et le 30 avril 2022, où les photographies de 40 participants maximum seront mises en avant. L'entrée sera libre et permettra au public de visionner les photographies des lauréats sélectionnés. Les gagnants seront informés par courrier, par mail ou par téléphone après délibération du Jury, à partir du 22 février 2022. Attention, les gagnants du Prix du Public seront informés après dépouillement des votes, à partir du 5 mai 2022. Les lots ne pourront pas être repris, ni échangés et seront à récupérer sur place, à Info Jeunes Belfort.

8.1 Prix du Jury

Le Jury remettra des prix à trois lauréats :

- 1^{er} prix : exposition temporaire de la photographie du vainqueur à Info Jeunes Belfort, un tirage poster offert au format 30*45cm d'une valeur de 15 €, une carte Avantages Jeunes d'une valeur de 8 €, un pass multisites pour les musées et la citadelle de Belfort d'une valeur de 10 €. Le 1^{er} prix pourra également bénéficier d'un accompagnement personnalisé par Info Jeunes Belfort pour un dépôt de projet de plus grande envergure afin d'exposer d'autres de ses photographies s'il le souhaite.
- 2^{ème} prix : exposition temporaire de la photographie du vainqueur à Info Jeunes Belfort, une carte Avantages Jeunes d'une valeur de 8 €, un pass multisites pour les musées et la citadelle de Belfort d'une valeur de 10 €.
- 3^{ème} prix : exposition temporaire de la photographie du vainqueur à Info Jeunes Belfort, une carte Avantages Jeunes d'une valeur de 8 €, un pass multisites pour les musées et la citadelle de Belfort d'une valeur de 10 €.

8.2 Prix du Public

Du 26 mars au 30 avril 2022, le Public votera pour sa photographie préférée. Le vote se fera sous urne à raison d'une voix par personne. Deux lauréats seront sélectionnés à l'issue de l'exposition temporaire et contactés pour venir récupérer leurs lots.

- 1^{er} prix : un tirage poster offert au format 30*45cm d'une valeur de 15 €, une carte Avantages Jeunes d'une valeur de 8 € et un pass multisites pour les musées et la citadelle de Belfort d'une valeur de 10 €.
- 2^{ème} prix : une carte Avantages Jeunes d'une valeur de 8 € et un pass multisites pour les musées et la citadelle de Belfort d'une valeur de 10 €.

Article 9 – Cession des droits d’auteur

Les participants certifient sur l’honneur être l’auteur de la photographie soumise dans le cadre du concours. Ils reconnaissent céder leur droit d’auteur en ce qui concerne les droits patrimoniaux de leurs œuvres à condition que l’exploitation de leur photographie fasse état de citation lors des utilisations qui en sont faites. Les participants doivent obligatoirement remplir et retourner le document « Cession de droits d’auteur majeurs et mineurs », disponible sur www.ijbelfort.com

Les majeurs retourneront le document « Cession de droits d’auteur » et les mineurs retourneront le document « Cession de droits d’auteur -18 ans ».

Aucune photographie utilisée à des fins de promotion ne fera état de rémunération.

Article 10 – Cession des droits à l’image

Les participants doivent obtenir les autorisations nécessaires concernant le droit à l’image des personnes photographiées. Ils s’engagent à remplir et à retourner le document « Cession de droit à l’image majeurs et mineurs » disponible sur www.ijbelfort.com

Si la personne photographiée est majeure, les participants retourneront le document « Cession de droit à l’image ».

Si la personne photographiée est mineure, les participants retourneront le document « Cession de droit à l’image -18 ans ».

Le droit à l’image n’est pas nécessaire si :

- les personnes photographiées ne sont pas identifiables,
- les personnes photographiées sont des personnages publics (ex : artistes, athlètes connus etc). Attention, si elles sont photographiées dans le cadre de leur vie privée, l’autorisation est alors obligatoire.

Article 11 – Protection des données personnelles

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Ville de Belfort pour traiter les participations au concours de photographie. La base légale du traitement est le consentement. Les données collectées sont communiquées aux seuls destinataires suivants : Info Jeunes Belfort et le Service Communication de la Ville de Belfort. Les données de participation sont conservées jusqu’à six mois à partir de la date de clôture du concours. Les participants peuvent accéder aux données les concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer leur droit à la limitation du traitement de leurs données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de leurs données dans ce dispositif, ils peuvent contacter notre délégué à la protection des données en écrivant à dpo@mairie-belfort.fr ou à l’adresse postale suivante : Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort, Place d’Armes, 90020 Belfort Cedex. S’ils estiment, après nous avoir contactés, que leurs droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, ils peuvent adresser une réclamation à la CNIL.

En ce qui concerne les gagnants du concours photo ainsi que les personnes identifiables apparaissant sur leurs clichés, leurs données seront conservées plus longtemps afin de répondre aux problématiques de droit d’auteur et de droit à l’image.

Article 12 – Responsabilités

La participation au présent concours implique que les participants acceptent l'entièreté du règlement. Tout manquement au règlement entraînera une disqualification immédiate et irrévocable.

En cas de problème technique, informatique ou de toute autre nature, la Ville de Belfort et Info Jeunes Belfort ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables. Il en va de même pour les éventuels problèmes liés au droit à l'image. Les organisateurs ne pourront pas être tenus responsables en cas de non-respect du droit à l'image des personnes photographiées par les participants.

Par ailleurs, les organisateurs se réservent le droit d'annuler tout ou partie le concours en cas de fraude avérée ou de force majeure.



CESSION DE DROITS D'AUTEUR

(L'auteur de la photographie est majeur)

Je soussigné(e), -----

né(e) le -----, autoriser la Ville de Belfort et Info Jeunes Belfort à :

- reproduire l'œuvre (ici, la photographie) à des fins non commerciales
- reproduire l'œuvre sur des supports de communication (traditionnels, digitaux, numériques etc).
- diffuser l'œuvre sur tous supports (numérique, physique etc).

Par ailleurs, je renonce à réclamer quelque rémunération quand la Ville de Belfort et Info Jeunes Belfort utilisent mon œuvre à des fins non commerciales. J'accepte que des modifications soient apportées à ma photographie si cela est jugé nécessaire (recadrage, commentaires etc).

La présente cession de droits est consentie à titre gratuit pour la durée des droits d'auteur, c'est-à-dire 70 ans après le décès de l'auteur. Elle est également consentie pour être effective en tous lieux.

L'auteur certifie que son œuvre est originale et qu'il en détient tous les droits avant de les céder.

En contrepartie, la Ville de Belfort et Info Jeunes Belfort s'engagent à faire apparaître le nom de l'auteur sur toute reproduction de l'œuvre pour laquelle les droits ont été cédés.

A -----, le -----

Signature de l'auteur (le photographe) :

Signature de la Ville de Belfort :

Signature d'Info Jeunes Belfort :



CESSION DE DROITS D'AUTEUR -18 ANS

(L'auteur de la photographie est mineur)

Je soussigné(e),

demeurant au

autoriser la Ville de Belfort et Info Jeunes Belfort à réaliser les actions suivantes sur l'œuvre de mon fils/ma fille (rayer la mention inutile) :

NOM

PRENOM

NÉ(E) LE

- reproduire l'œuvre (ici, la photographie) à des fins non commerciales
- reproduire l'œuvre sur des supports de communication (traditionnels, digitaux, numériques etc)
- diffuser l'œuvre sur tous supports (numérique, physique etc)

Par ailleurs, je renonce à réclamer quelconque rémunération quand la Ville de Belfort et Info Jeunes Belfort utilisent l'œuvre de mon enfant à des fins non commerciales. J'accepte que des modifications soient apportées à la photographie si cela est jugé nécessaire (recadrage, commentaires etc).

La présente cession de droits est consentie à titre gratuit pour la durée des droits d'auteur, c'est-à-dire 70 ans après le décès de l'auteur. Elle est également consentie pour être effective en tous lieux.

Je certifie que l'œuvre de mon enfant est originale et qu'il en détient tous les droits avant de les céder.

En contrepartie, la Ville de Belfort et Info Jeunes Belfort s'engagent à faire apparaître le nom de l'auteur sur toute reproduction de l'œuvre pour laquelle les droits ont été cédés.

A, le

Signature du représentant légal et de l'auteur (enfant) :

Signature de la Ville de Belfort :

Signature d'Info Jeunes Belfort :



CESSION DE DROIT A L'IMAGE

(La personne photographiée est majeure)

Je soussigné(e),

né(e) le et demeurant au

.....

Autorise à titre gracieux la prise de vue, la publication et la diffusion de la photographie sur laquelle j'apparais et suis clairement identifiable sur divers supports (exposition, audiovisuel, écrit etc.) et ce, sans aucune limitation de durée.

Je certifie avoir pris connaissance des utilisations futures de l'œuvre sur laquelle j'apparais dans le cadre du concours organisé pour le « Mois de la Photo » par Info Jeunes Belfort.

Je reconnais par le présent document que les utilisations possibles ne peuvent constituer une atteinte à ma vie privée ou me nuire.

TEL *

MAIL*

Fait à, le

Signature de la personne photographiée, précédée de la mention « lu et approuvé » :

Signature du photographe ou du représentant légal, précédée de la mention « lu et approuvé » :

** Les coordonnées ne seront pas exploitées à des fins promotionnelles mais serviront simplement à vous contacter en cas de besoin concernant votre droit à l'image*



CESSION DE DROIT A L'IMAGE -18 ANS

(La personne photographiée est mineure)

Je soussigné(e),

demeurant au

.....

Autorise à titre gracieux la prise de vue, la publication et la diffusion de la photographie sur laquelle mon fils/ma fille (rayer la mention inutile) :

NOM

PRENOM

NÉ(E) LE

apparaît et est clairement identifiable sur divers supports (exposition, audiovisuel, écrit etc.) et ce, sans aucune limitation de durée.

Je certifie avoir pris connaissance des utilisations futures de l'œuvre sur laquelle mon enfant apparaît dans le cadre du concours organisé pour le « Mois de la Photo » par Info Jeunes Belfort.

Je reconnais par le présent document que les utilisations possibles ne peuvent constituer une atteinte à sa vie privée ou lui nuire.

TEL *

MAIL*

Fait à, le

Signature du représentant légal de la personne photographiée, précédée de la mention « lu et approuvé » :

Signature du photographe ou du représentant légal, précédée de la mention « lu et approuvé » :

** Les coordonnées ne seront pas exploitées à des fins promotionnelles mais serviront simplement à vous contacter en cas de besoin concernant votre droit à l'image*

